

**N°34 - Avis du Conseil
Municipal sur la demande
d'autorisation de la SEMAG -
Extension du centre de
stockage de déchets ultimes
de Malespine (Installations
Classées)**

Rapporteur M. Bastide

M. BASTIDE : Je rappelle que "déchets ultimes", ce ne sont pas des déchets de classe 1. Ce sont des déchets qui ont subi avant tous les tris possibles. C'est le terme officiel. La SEMAG a sollicité auprès de la Préfecture une autorisation en vue de procéder à l'extension du centre de stockage de déchets ultimes au lieudit La Malespine. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet d'extension du CSDU de la Malespine tel qu'il est proposé dans le dossier d'autorisation.

Je voudrais ajouter une information : il y a un réseau de récupération de bio-gaz qui va être étendu à la nouvelle installation pour fabriquer de l'électricité qui sera soit revendue à EDF, soit utilisée sur place. On ne l'a pas fait il y a quelques années parce que la quantité de bio-gaz était insuffisante. Aujourd'hui, on est à la limite où on peut arriver à un équilibre. Il y aura un effort de plus dans le cadre du développement de la ville.